



# Rapport Annuel

R-co Emeraude

29/12/2023

1. Informations générales.....	3
1.1 Acteurs.....	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC.....	4
2.1 Objectif de gestion.....	4
2.2 Stratégie d'investissement.....	5
2.3 Profil de risque et de rendement.....	12
2.4 Catégories de parts.....	13
3. Compte-rendu d'activité.....	14
3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023.....	14
3.2 Commentaire de gestion.....	14
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue.....	19
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice.....	19
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice.....	19
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.....	20
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	20
4.4.1 Instruments financiers dérivés.....	21
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC.....	21
4.5 Risque global.....	21
4.6 Informations sur les risques financiers.....	21
5. Informations réglementaires.....	22
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients.....	22
5.2 Exercice des droits de vote.....	22
5.2.1 Politique de vote.....	22
5.2.2 Exercice des droits de vote.....	22
5.3 Politique de rémunération.....	23
5.4 Frais d'intermédiation.....	24
5.5 Données SFDR.....	25
6. Annexes.....	26

---

# 1. Informations générales

---

FCP de droit français.

## 1.1 Acteurs

### **Société de gestion**

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

### **Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts**

CACEIS Bank

89-91 rue Gabriel Péri

92120 Montrouge

(adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)

### **Sous délégué de gestion comptable**

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

### **Centralisateur**

CACEIS Bank

### **Commissaires aux comptes**

KPMG SA

Tour EQHO

2, avenue Gambetta

CS60055

92066 Paris La Défense Cedex

Signataire : Pascal Lagand

## 2. Caractéristiques principales de l'OPC

---

### 2.1 Objectif de gestion

#### Objectif de gestion

R-co Emeraude a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de cinq (5) ans minimum, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence composite (75% MSCI Daily TR Net World USD converti en Euro (dividendes réinvestis) + 15% JPM GBI EMU (coupons réinvestis) + 10% [€STER capitalisé + 0,085%]) au moyen d'une gestion active et discrétionnaire sur les marchés d'actions et de taux internationaux via une sélection d'OPC.

#### Indicateur de référence

L'indice de référence est composé de 75% MSCI Daily TR Net World USD converti en Euro (en date de J-1, dividendes réinvestis) + 15% JPM GBI EMU (en date de J-1, coupons réinvestis) + 10% [€STER capitalisé + 0,085%] (en date de J).

Le calcul de la performance de l'indicateur de référence sera réalisé sur la base de ses indices sous-jacents à des dates correspondant à celles retenues pour la valorisation du portefeuille (la valorisation du portefeuille se basant elle-même sur celle des OPC sous-jacents, valorisés au dernier cours connu ; à savoir généralement en J-1, à l'exception de l'€STER valorisé en J).

Le **MSCI Daily TR Net World USD** converti en Euro (cours de clôture) (Code Bloomberg : MSDEWIN Index), administré par Morgan Stanley Capital International Inc., est un indice action représentatif des plus grandes capitalisations mondiales de 23 pays définis comme étant des marchés développés. Cet indice est calculé en USD, converti en Euro, et dividendes nets réinvestis. Cet indice, calculé par la société Morgan Stanley, est disponible à l'adresse suivante : [www.msci.com](http://www.msci.com)

Le **JPM GBI EMU** (cours de clôture) (Code Bloomberg : JPMGEMLC Index), administré par la société JP Morgan, est composé de titres de créances de différentes maturités, libellés en euro et émis par des Etats de la zone Euro. L'indice est calculé coupons réinvestis et est disponible sur le site [www.jpmorganindices.com](http://www.jpmorganindices.com)

L'indice **ESTER/€STR** (Code Bloomberg : OISESTR) est un taux d'intérêt interbancaire de référence pour la zone euro. Il repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire. L'indice est libellé en EUR et est capitalisé. Il est calculé par la BCE et est diffusé par l'EMMI (European Money Markets Institute) sur le site [www.emmi-benchmarks.eu](http://www.emmi-benchmarks.eu).

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, aucun administrateur de l'indicateur de référence composite est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. A noter que l'administrateur de l'€STER bénéficie de l'exemption prévu à l'article 2.2 du règlement *Benchmark*, en tant que banque centrale, et à ce titre, n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Cet OPC a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence composé de 75% MSCI Daily TR Net World USD converti en Euro (en date de J-1, dividendes réinvestis) + 15% JPM GBI EMU (en date de J-1, coupons réinvestis) + 10% [€STER capitalisé + 0,085%] (en date de J), sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le FCP n'est pas un fonds indiciel.

## 2.2 Stratégie d'investissement

### 1. Description des stratégies utilisées :

#### L'allocation stratégique globale du portefeuille est la suivante :

Le FCP R-co Emeraude est investi, dans le cadre d'un processus de sélection quantitatif et qualitatif rigoureux (tel que décrit ci-dessous), réalisé par la société de gestion, en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA de droits français ou étranger ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund). Le pourcentage minimum de détention de ces OPC sera de 90 % de l'actif net.

#### Allocation stratégique :

Le FCP investira dans des OPC de produits d'actions, OPC de produits de taux (incluant les OPC monétaires et des OPC spécialisés en obligations convertibles), OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits actions et/ou taux et/ou à rendement absolu, en fonction des opportunités de marché. Il n'y a pas d'allocation globale déterminée à l'avance.

Le FCP pourra donc investir :

- ✓ Entre 50 et 100% de l'actif net en OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés sur les marchés actions, de toutes tailles de capitalisations (jusqu'à 100% en OPC spécialisés en petites/micro capitalisations) et de toutes zones géographiques (incluant les pays hors OCDE y compris émergents) et de tous secteurs.
- ✓ Entre 0 et 50% de l'actif net (i) en OPC dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC monétaires et des OPC spécialisés en obligations convertibles, la quote-part des OPC convertibles étant de 20% maximum), de toutes zones géographiques (dont les pays hors OCDE y compris les pays émergents), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, notamment jusqu'à 50% maximum en OPC spécialisés en dettes notées en catégorie spéculative dite à « haut rendement » (OPC investissant dans des titres « High Yield » ou non notés), et (ii) en OPC ne relevant pas des catégories citées précédemment, ayant une allocation diversifiée (exposition aux produits de taux et/ou d'actions) et/ou en OPC dits « à rendement absolu ». La fourchette cible de sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt sera comprise entre -1 et + 9, cette exposition cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif.
- ✓ Entre 0 et 10% de l'actif net en dépôts et liquidités

La société de gestion pourra de manière exceptionnelle, réduire son exposition aux différentes stratégies de gestion mentionnées ci-dessus en cas d'anticipation défavorable sur ces marchés au profit de stratégies de gestion monétaires (OPC monétaires) jusqu'à 100% maximum de l'actif net.

Le FCP pourra investir à hauteur de 20% maximum de son actif net dans des OPC spécialisés en dettes subordonnées, dont 20% maximum dans des OPC spécialisés en obligations contingentes convertibles.

Le FCP pourra être exposé de façon indirecte aux pays hors OCDE y compris émergents jusqu'à 100% de son actif. De même il pourra être exposé de façon indirecte aux risques liés aux petites/micro capitalisations jusqu'à 100% de l'actif.

Existence éventuelle d'un risque de change pour le porteur investissant en euro jusqu'à 100% de l'actif du FCP.

La gestion à rendement absolu est une définition générique qui regroupe les techniques de gestion non traditionnelles. Les stratégies de gestion à rendement absolu ont un objectif commun : la recherche d'une performance décorrélée (ou différenciée) de celle des principaux marchés (devises, obligations, actions ou indice de contrats à terme sur matières premières). Pour cela, elles visent, pour la plupart d'entre elles, à réaliser des arbitrages, tirer avantage d'inefficiences ou d'imperfections de marchés, en prenant, par exemple, simultanément des positions à la hausse sur certains actifs et à la baisse sur d'autres actifs, ce sur la base d'analyses fondamentales, techniques ou statistiques.

Le FCP R-co Emeraude investit notamment dans des OPC ayant recours aux stratégies à rendement absolu suivantes :

- Les stratégies « Long/Short » (« acheteur/vendeur »), auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 50% de l'actif net, ont pour caractéristique principale de gérer simultanément (a) des positions « long » (« acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et (b) des positions « short » (« vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte.
- Les stratégies « Arbitrage/Relative value », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 50% de l'actif net, ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs. Ces stratégies portent sur des actions, des obligations, des obligations convertibles, d'autres instruments de taux, etc.
- Les stratégies « Global Macro », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 50% de l'actif net, partent d'une analyse macro-économique des économies et des marchés pour formuler des thèmes d'investissement et investir de manière discrétionnaire sur tous les marchés. Les gérants « Global Macro » investissent sans aucune limitation de zone géographique ou de type d'actifs : actions, obligations, devises, produits dérivés, etc. Ils cherchent à anticiper les changements des marchés en fonction des variables macro-économiques majeures et surtout des variations de taux d'intérêts. Ils appliquent une gestion opportuniste, basée sur une identification et une évaluation propre au gérant. Ces mouvements peuvent résulter d'évolutions dans des économies mondiales, des aléas politiques ou de l'offre et la demande globales en ressources physiques et financières.
- Les stratégies « Systématiques », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 50% de l'actif net, s'appuient sur des algorithmes et une exécution (trading) automatisée (via des modèles mathématiques) visant à exploiter différentes caractéristiques de marché (tendance, volatilité, retour à la moyenne,...). Ces stratégies utilisent principalement les marchés de contrats « futures » sur les classes d'actifs actions, obligations, change et matières premières. En tout état de cause, l'exposition globale du FCP sur les matières premières sera accessoire.

- Les stratégies « Situations Spéciales »/« Event-driven », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 50% de l'actif net, consistent à tirer parti des opportunités créées par d'importants événements liés à la structure sociale d'une entreprise, telles que "spin-off" (désinvestissement), fusion, acquisition, faillite, réorganisation, rachat d'actions propres ou changement au sein de la direction. L'arbitrage entre différentes parties du capital de la société fait partie de cette stratégie

- **Sélection des sous-jacents :**

Le portefeuille R-co Emerald est diversifié et géré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :

- ✓ La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
- ✓ La sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des OPC de l'univers d'investissement :
  - La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances des OPC dans leur catégorie respective.
  - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez vous référer

au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilités, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

## **2. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) :**

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FCP sont :

- **Actions** : néant
- **Titres de créance et Instruments du marché monétaire et Obligations** : Néant
- **Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers** : 90%-100% de l'actif net.  
Dans la limite de la fourchette de détention, le FCP pourra investir :
  - jusqu'à la totalité de son actif en parts ou actions d'OPCVM dont les OPCVM cotés de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.
  - jusqu'à 30% de son actif : en parts ou actions de FIA de droit étranger ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, à condition que les critères fixés à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier soient respectés.

N.B. : Le FCP pourra notamment investir dans des OPCVM, FIA ou des fonds d'investissement gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

## **3. Instruments dérivés :**

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque action, de taux, de change et de crédit à titre d'exposition et de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion du FCP. L'utilisation des instruments dérivés aura pour objectif de couvrir le portefeuille ou de reconstituer une

exposition synthétique à des actifs sur les marchés actions ou marchés de taux (vente de contrat à terme ou achat de contrat à terme).

En particulier, le gérant peut intervenir sur le marché des swaps, des contrats à terme et des options sur actions, taux, change et indices (action, taux).

Ainsi, les instruments financiers à terme permettent au gestionnaire de piloter son exposition économique du portefeuille aux différents marchés des actions ou des différents marchés des taux.

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swap (TRS).

L'exposition consolidée du portefeuille au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 200%.

L'exposition consolidée du portefeuille au marché de taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et + 9, cette exposition cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif.

L'exposition consolidée du portefeuille au risque de change, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 100%.

L'exposition globale du portefeuille (via des OPC et IFT), ne dépassera pas 200%.

#### Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré du Groupe Rothschild & Co :

La sélection des contreparties, qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la Société de Gestion pourra retenir de façon régulière le Dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.

Ceci se traduit notamment par :

- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc...
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

#### **4. Titres intégrant des dérivés : Néant**

#### **5. Dépôts :**

Le FCP pourra avoir recours jusqu'à 10% de son actif net à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités du FCP.

#### **6. Emprunts d'espèces :**

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif net, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

#### **7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant**

#### **Informations relatives aux garanties financières de l'OPC :**

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.

### **Profil de risque :**

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants, par l'investissement dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

1. Risque de perte en capital : risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, le FCP ne bénéficiant d'aucune garantie ni protection. Ce risque se matérialise par une baisse de la Valeur Liquidative. Dans un tel cas, un porteur n'est pas assuré de retrouver le capital initialement investi. L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité du fonds.
2. Risque lié à la gestion discrétionnaire : risque que l'objectif de gestion du FCP, donné à titre indicatif, ne soit pas atteint. Les choix d'investissement sont en effet à la discrétion du gérant. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi sur les marchés, les stratégies ou dans les OPC ou fonds d'investissement les plus performants.
3. Risque lié aux stratégies de gestion à rendement absolu : les stratégies de gestion à rendement absolu sont des techniques consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces prises de position (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses par exemple), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
4. Risque action : risque d'une baisse de la valeur liquidative du portefeuille en raison de la détérioration du marché action, via les investissements en OPC de produits d'action.  
En effet, le FCP peut connaître un risque lié :
  - aux expositions indirectes en actions, aux expositions indirectes de grandes, moyennes et petites capitalisations (incluant les micro capitalisations). A ce titre, **l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites/micro capitalisations (Small/Micro Caps jusqu'à 100%) sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements.**

Ainsi, la baisse éventuelle du marché action pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

5. Risque de change : risque lié aux fluctuations des taux de change, le porteur pourra être exposé à un risque de change, en raison du fait que certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du FCP. Ainsi, le FCP peut être globalement exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif, la société de gestion se réservant la possibilité de procéder à des couvertures de change. De ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
6. Risque lié aux investissements indirects sur les pays émergents : l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
7. Risque de taux : risque lié aux investissements indirects dans des produits de taux et à leur sensibilité aux mouvements des courbes des taux. Ainsi, une hausse des taux d'intérêts entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
8. Risque de crédit : il représente (i) le risque de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours d'un titre et donc pourra faire baisser la valeur liquidative des OPC ou fonds d'investissement sous-jacents, ainsi que (ii) le risque de défaut d'un émetteur ou d'une contrepartie d'une opération de gré à gré. Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

**L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que :**

**•le FCP pourra être exposé de façon indirecte à des titres de dette notés en catégorie spéculative dite « High Yield » jusqu'à 50%. Ces titres présentent un risque de crédit plus important, ce qui peut entraîner la baisse plus forte de la Valeur Liquidative du FCP.**

9. Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») : le fonds peut être exposé à ces titres de façon indirecte via les OPC dans lesquels il est investi. Ces titres présentent des risques particuliers liés à la possibilité d'annulation ou de suspension de leur coupon, la réduction partielle ou totale de leur valeur ou leur conversion en actions. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, lorsque le niveau de fonds propres de l'émetteur passe en-dessous du seuil de déclenchement de l'obligation contingente convertible. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Le FCP pourra être exposé de façon indirecte jusqu'à 20% maximum de son actif net en obligations contingentes convertibles.
10. Risque de contrepartie : le FCP peut avoir recours à des instruments dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent le FCP à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative du FCP. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées au FCP conformément à la réglementation en vigueur.
11. Risque de liquidité du FCP lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
12. Risque lié à l'utilisation des dérivés : Les investissements envisagés dans le cadre du recours aux instruments dérivés dans une situation de marché présentant une faible liquidité, pourraient entraîner en cas de nécessité de vente des actifs, des moins-values significatives

### 13. Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) :

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères.

Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes.

Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.

14. Risque de durabilité : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Pour tous les types de risque indiqués ci-dessus, leur matérialisation se traduirait par une baisse possible de la valeur liquidative.

**Garantie ou protection** : Néant.

## 2.3 Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne .

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

## 2.4 Catégories de parts

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Décimalisation	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale*
C EUR	FR0013368453	Capitalisation	EUR	Dix-millièmes de part	Tous souscripteurs, destinés plus particulièrement aux clients de CPI Finance	1 part VL d'origine : 100€
P EUR	FR0013505005	Capitalisation	EUR	Dix-millièmes de part	Cf. ci-après**	5 000 Euros ou 500 000 Euros pour les investisseurs institutionnels VL d'origine d'une part : 1 000€

\*Cette condition de montant minimum de souscription ne s'applique pas à la société de gestion ou à toute entité appartenant au même groupe, lesquelles peuvent ne souscrire qu'une part.

Les souscriptions ultérieures pourront se faire en part ou en décimale de part, le cas échéant.

\*\* La souscription de cette part est réservée :

- 1) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :
  - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas),
  - fournissant un service de
    - conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2
    - gestion individuelle de portefeuille sous mandat
- 2) aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 500 000 Euros.

Le FCP dispose de deux catégories de parts : les parts C EUR et P EUR. Ces deux catégories de parts diffèrent notamment du point de vue des frais de gestion et du réseau de distribution au(x)quel(s) elles sont destinées.

## 3. Compte-rendu d'activité

### 3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
R-co Emeraude C EUR	11,00 %	15,42 %
R-co Emeraude P EUR	11,90 %	15,42 %

Note : Les performances de R-co Emeraude sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

### 3.2 Commentaire de gestion

La faillite de la Silicon Valley Bank, et de façon presque concomitante la chute et le rachat de Crédit Suisse par UBS, sont venus interrompre en fin de trimestre la dynamique positive dans laquelle s'inscrivait la conjoncture mondiale, portée par l'abandon de la politique zéro-covid en Chine et par les bonnes surprises économiques en Europe qui a évité une crise énergétique à la faveur d'un hiver clément. L'hypothèse d'un atterrissage brutal de la première économie mondiale avait progressivement cédé la place à celle d'un atterrissage en douceur puis à celle d'une absence d'atterrissage, et c'est dans un paysage relativement dégagé que la banque centrale américaine s'apprêtait à entériner, avec une hausse de 475 points de base en 9 réunions consécutives la première année d'un cycle de resserrement monétaire historique sur 40 ans, tant par sa rapidité que par son ampleur. Mais parce qu'elles avaient retenu les leçons de 2008 avec les dommages collatéraux provoqués par la faillite de Lehman Brothers et la propagation de la défiance des agents dans tout le système bancaire, la Fed et la FDIC sont intervenues rapidement et massivement pour garantir les dépôts de l'ensemble des clients de SVB et proposer des facilités de prêts à l'ensemble des banques de la place. Le resserrement monétaire mené par la BCE, bien que d'une moindre ampleur, a également mis sous pression les taux de dépôts et généré des pertes d'évaluation des portefeuilles d'actifs. Néanmoins la réglementation du secteur et la gestion des risques des établissements européens ont permis d'éviter une crise de confiance. Aux Etats-Unis, où la dégradation des conditions de financement commence à peser sur la croissance, le ralentissement du crédit devrait peser sur la demande, à la fois sur la consommation et sur l'investissement. Le marché du travail devrait finir par être affecté, notamment dans les services, qui jusqu'ici soutiennent la demande. Les petites entreprises, qui représentent plus de 45% de l'emploi total sont les plus fragiles face aux conditions de financement et alimenteront cette moindre pression sur l'emploi et l'inflation salariale. En Europe, alors que les bons chiffres de croissance sont principalement le fait d'une baisse des importations et d'un restockage important, les dépenses de consommation et d'investissement ne devraient pas s'améliorer compte tenu de la hausse des coûts de financement et des contraintes de bilans des banques. L'Europe reste très dépendante de la Chine, qui en dépit d'un début d'amélioration de sa conjoncture ne devrait pouvoir compenser le ralentissement américain et éviter à l'économie du vieux continent d'entrer également en récession sur l'année 2023. L'inflation ralentit, en grande partie grâce à une moindre contribution énergétique qui masque la rigidité de l'inflation sous-jacente. Il reste pour encore quelques mois un potentiel baissier pour l'énergie, bien que la réduction

de production de l'OPEP, qui a entraîné un rebond du prix du baril de près de 25% depuis ses plus bas de mi-mars, montre que rien n'est définitivement acquis à ce niveau. Si plusieurs indicateurs de prix (voitures d'occasion et prix des logements aux Etats-Unis) sont favorablement orientés, l'inflation des services continue de stagner, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, et les salaires se stabilisent (aux Etats-Unis) ou s'apprécient (en Europe), ce qui ne peut satisfaire les banques centrales. A mesure que les effets du resserrement monétaire et de la rareté du crédit se feront sentir sur la croissance, cette inflation sous-jacente disparaîtra, mais le chemin de la baisse risque de peut prendre du temps et d'être cahoteux, à un moment où la croissance et la stabilité financière inquiètent. Dans ce cadre, la politique monétaire va dépendre de l'ampleur du ralentissement économique et de la baisse du rythme d'inflation. Aux Etats-Unis, plusieurs présidents de Fed régionales sont ouverts à une pause, notamment afin d'apprécier l'effet encore incertain de la dose supplémentaire de resserrement provenant du ralentissement des prêts bancaires. A ce stade, personne n'évoque encore d'assouplissement pour l'année en cours, ce que ne reflètent pas à ce jour les marchés obligataires.

Au cours de la période et à la suite de la forte hausse des marchés, nous avons pris quelques profits sur les actions européennes, chinoises et mines d'or ainsi que sur le crédit et les obligations souveraines européennes. Nous avons ensuite allégé les actions américaines et européennes puis renforcé les mines d'or et les actions chinoises. Enfin, nous avons renforcé les actions européennes via principalement l'achat de banques après leur forte baisse ainsi qu'une nouvelle ligne sur l'immobilier. Nous avons également pris quelques profits sur les mines d'or ainsi que sur les taux souverains.

Après les sévères turbulences qu'ont connues les principaux indices lors de la propagation mondiale du Covid-19 en 2020, ou avec l'invasion de l'Ukraine en mars dernier, les marchés ont réalisé un beau parcours, marqué également par une baisse sensible de la volatilité. Parmi les principales surprises qui ont conditionné l'orientation des marchés au cours de ce premier semestre, la croissance mondiale a démontré une forte résilience et mis à mal la plupart des scénarios publiés en début d'année. D'après les dernières prévisions de la Banque Mondiale, la croissance dans les économies avancées devrait éviter de basculer en territoire négatif, passant de 2,6 % en 2022 à 0,7 % en 2023. Les États-Unis devraient ralentir à 1,1 % et la Zone euro à 0,4 %. En excluant la Chine, les pays émergents devraient, quant à eux, voir leur croissance ralentir à 2,9 % cette année contre 4,1 % l'année dernière, pour porter la croissance mondiale à 2,1 % contre 3,1 % l'an dernier. Alors que le secteur manufacturier a souffert de l'augmentation des coûts et de la baisse de la demande, le secteur des services a remarquablement bien résisté, grâce à la vigueur du marché du travail et à l'épargne accumulée depuis 2020. Au cours de ce premier semestre, les valeurs technologiques liées au thème de l'intelligence artificielle ont également été un soutien fort, en suscitant un mouvement acheteur à la fois durable et puissant. Les questions qui se posent légitimement autour de la contribution de ces quelques valeurs – les 7 plus grandes valeurs de la cote américaine (Apple, Microsoft, Amazon, Google, Meta, Nvidia et Tesla) sont responsables d'environ 85 % de la hausse du S&P 500 depuis le début de l'année – trouvent encore aujourd'hui un écho favorable, fondé sur la correction forte de ces mêmes valeurs en 2022 et par la rentabilité et la solidité de ces sociétés. La hausse de la plupart des marchés en début d'année ne s'est cependant pas faite sans encombre, et a été perturbée par de nombreux vents contraires qui, au-delà de l'indécision et du manque de convictions qu'ils ont provoqué chez les investisseurs, restent d'actualité. D'abord, la levée de la politique zéro-Covid en Chine a entraîné de grands espoirs quant à la reprise de la croissance du pays. La déception a rapidement été à la hauteur des attentes, et des indicateurs comme le niveau de confiance des entreprises, une production industrielle particulièrement faible, les ventes de détail ou la croissance des importations, ont montré l'incertitude qui accompagnait le faible sursaut du pays. Par ailleurs, les hausses des taux, qui ont été initiées par les banques centrales en mars 2022 pour la Fed et en juillet dernier pour la BCE, ont logiquement impacté les conditions financières. Si les effets ont jusqu'ici été modestes sur les ménages, et contrecarrés par des marchés du travail dynamiques et l'épargne accumulée, ils ont provoqué des faillites bancaires significatives aux États-Unis, avec des montants d'actifs comparables à ceux des faillites en 2008. La défiance des épargnants et des investisseurs s'est étendue en Europe avec la chute de Crédit Suisse, et ces tensions bancaires pourraient

continuer de peser sur l'octroi de crédit, handicapant le rythme de reprise de la croissance mondiale future. Dans ce cadre, l'indice des actions mondiales, après avoir perdu près de 20 % l'an dernier, a regagné près de 14 % en dollars (et 12,5 % en euros) depuis le début de l'année. Les États-Unis ont connu un premier semestre euphorique mais qui, à l'instar d'autres marchés développés, a montré des divergences majeures au sein de la cote. Les valeurs technologiques, portée par l'intelligence artificielle, ont gagné environ 32 % (indice Nasdaq composite) grâce à la forte performance de plusieurs géants du secteur, les sept plus grosses valeurs de la cote réalisant à elles seules une performance de 54 % en dollars. Dans le même temps, les secteurs de l'énergie, de la santé, des financières et de la consommation non cyclique ferment la marche, et pèsent sur l'indice Dow Jones qui ne progresse que de 2,1 % depuis le début de l'année. Après une année de contraction marquée par des hausses de taux et l'impact de la politique zéro-Covid en Chine, les marchés européens ont retrouvé leurs plus hauts niveaux, l'indice Euro Stoxx 50 progressant de 16 %, tandis que l'indice européen (Stoxx 600) s'est apprécié de 9 %. Les secteurs de la technologie, des loisirs et de l'automobile ont réalisé les meilleures performances sur le semestre, à l'instar du luxe qui a largement tiré le marché français et la distribution. Les marchés asiatiques terminent la période en ordre dispersé, avec le Japon qui progresse de 27 % en devise locale grâce à la politique toujours très expansionniste de sa banque centrale, tandis que l'indice chinois Hang Seng, dans un contexte géopolitique toujours tendu et de poursuite du déclin du secteur immobilier a perdu 3 % sur le semestre. Sur les taux, la volonté des banques centrales de poursuivre la hausse des taux directeurs s'est heurtée à la conviction profonde des investisseurs que le cycle de resserrement touchait à sa fin. Dans ce cadre, les emprunts souverains ont enregistré de belles performances depuis le début de l'année et continuent d'offrir des rendements attractifs. Le taux à 10 ans américain offre un rendement de 3,8 % et le 10 ans allemand de 2,4 %.

Au cours de la période, nous avons renforcé la thématique immobilier et la dette souveraine européenne. Nous avons également allégé les mines d'or, la dette émergente en devises locales et les actions européennes. Puis nous avons renforcé la Chine et les mines d'or, arbitré des actions européennes vers les USA et réduit le Japon ainsi que les obligations souveraines européennes. Enfin, nous avons renforcé les actions chinoises au détriment des valeurs de croissance américaines et initié une nouvelle position sur le 2ans-10ans US.

Les marchés d'actions ont légèrement consolidé au cours de ce troisième trimestre, sans remettre en cause les bonnes performances réalisées sur la première moitié de l'année. Alors que le marché chinois continue de décevoir, les autres zones géographiques se sont quasiment maintenues à l'équilibre, d'abord grâce à la résilience des bénéficiaires des entreprises, mais aussi à l'optimisme qu'a pu générer l'intelligence artificielle sur les profits futurs. La dynamique économique mondiale et les réactions des marchés restent, pour autant, difficiles à analyser. Le ralentissement économique tarde à se matérialiser, tandis que l'inflation, après une première phase de normalisation aussi logique que « facile », se stabilise sur des niveaux encore trop élevés et met les banques centrales face à un dilemme sérieux. Pour les prochains trimestres, plusieurs scénarios aux conséquences significatives sont ainsi susceptibles de se concrétiser. À l'instar de la première partie de l'année, la résilience de l'économie américaine a continué de surprendre au troisième trimestre, en dépit d'un environnement marqué par une politique monétaire toujours restrictive, par la fin de l'effet de rattrapage post-Covid et par un moindre soutien des dépenses publiques. Le consensus et l'OCDE anticipent respectivement une croissance américaine 2023 à 2,1 % et 2,2 %, qui s'est appuyée jusqu'ici sur le plein-emploi et des hausses de salaires conséquentes, ainsi que sur la consommation de l'épargne accumulée pendant la pandémie et le recours au crédit qui ont maintenu la demande des ménages. La croissance européenne a, quant à elle, plutôt déçu, notamment avec un niveau d'épargne qui reste élevé et ne permet pas, pour l'instant, d'envisager une croissance supérieure à 0,6 % pour 2023. Enfin, la Chine est toujours confrontée à une activité en recul et à une crise profonde de son secteur immobilier face auxquelles les autorités multiplient les mesures de soutien pour atteindre leur objectif de croissance de 5,1 %. L'inflation a également été un point de différenciation entre les régions. Aux États-Unis, le taux d'inflation sous-jacente reste élevé à 4,3 % (-2,3 points sur 11 mois) mais reste sur une dynamique rassurante de ralentissement. En Europe, celle-ci met davantage de temps à se

normaliser et n'a baissé que de 1,2 point au cours de l'année écoulée, pour s'établir à 4,5 %, poussant la BCE à relever ses taux une nouvelle fois en septembre. Ce resserrement explique, pour partie, la performance en retrait des actions de la Zone euro qui, sur le trimestre dernier, se sont repliées de 4,2 %, tandis que les marchés émergents et les États-Unis finissent quasiment à l'équilibre en euro (dollar à +2,9 % contre euro). Le Topix termine juste au-dessus de 2 % en euro, profitant de la dépréciation du yen (-3,1 % contre euro), du retour de l'inflation et des révisions haussières des bénéfices par actions. Confronté au discours des banques centrales et aux risques liés à la soutenabilité des dettes souveraines, les emprunts d'État se sont logiquement repliés. En Europe, ils affichent sur le trimestre une contraction de 2,5 % (Iboxx Euro Eurozone Sovereign Overall Total Return). L'or, après s'être apprécié de presque 14 % dans le courant de la première partie de l'année, s'est replié sur le trimestre passé de 3,6 % pour ne plus afficher qu'une progression de 2,9 % en dollars depuis le début de l'année. Le pétrole s'est apprécié de 27 % en dollar sur le trimestre (WTI) et progresse à présent de presque 16 % depuis le début de l'année. Les banquiers centraux continuent de s'interroger sur le caractère suffisamment restrictif de leurs politiques monétaires. Leur communication tend vers l'arrêt de leur cycle de hausses de taux directeurs, mais tout autant sur la nécessité de maintenir ces derniers sur les niveaux actuels aussi longtemps que nécessaire pour contraindre durablement l'inflation.

Au cours de la période, nous avons renforcé les taux souverains européens, la dette émergente en devises locales ainsi que les mines d'or au détriment des banques européennes, des dettes subordonnées et des "breakevens" d'inflation puis nous avons pris des profits sur le tracker de pentification de courbe et le secteur de l'énergie au profit des actions européennes, de la dette émergente, des taux souverains européens et d'une nouvelle position sur le Yen.

L'année boursière s'achève dans un climat euphorique comme l'illustre la hausse de 3.62% en euros du MSCI World Net TR en décembre qui propulse les actions mondiales à un nouveau record. Les investisseurs sont convaincus que la décélération de l'inflation des deux côtés de l'atlantique sonne la fin du resserrement monétaire le plus violent depuis 40 ans, mais surtout, ouvre la porte à de futures baisses de taux qui pourraient notamment débiter dès le printemps prochain aux USA, Mr Powell ayant déclaré que les taux directeurs étaient « probablement à leur sommet ou à proximité ». Alors que les nouvelles projections (« dots ») des membres de la Fed anticipent désormais 3 à 4 réductions de taux l'année prochaine, les traders en envisagent 6 pour un total de 160 bp. Sans surprise, la BCE a encore opté pour une pause ce mois-ci grâce à un taux d'inflation ralentissant à 2,4% en novembre en variation annuelle, plus bas depuis août 2021, et des projections actualisées intégrant une inflation en recul par rapport aux précédentes prévisions. Mme Lagarde a en revanche douché tout espoir de baisses de taux en 2024 en indiquant d'une part que ce sujet n'avait pas été du tout discuté lors du dernier comité monétaire, et que d'autre part les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu. Malgré cette prudence affichée, les investisseurs restent convaincus que la BCE ne pourra pas rester passive face à la dégradation conjoncturelle, le PIB de la zone euro étant dorénavant attendu en hausse de seulement 0,8% en 2024 contre +1% prévu en septembre dernier, et misent par conséquent sur 5 baisses de taux de 25 bp l'année prochaine. En décembre, les actions américaines gagnent encore 2.90% (S&P 500 TR en €), grâce aux valeurs technologiques qui signent leur meilleure année depuis 1999 (Nasdaq 100), dont les « Magnificent Seven » (Alphabet, Tesla, Meta, Nvidia, Apple, Amazon et Microsoft) qui rebondissent de plus de 108% cette année après -45,45% en 2022 (Bloomberg Magnificent Seven Index en US\$). Le soulagement des investisseurs face au biais plus accommodant des banques centrales a permis à la volatilité des actions américaines de revenir à ses plus bas niveaux depuis la pandémie à 12% environ (indice VIX). Les actions de la zone euro montent encore de 3.24% ce mois-ci et terminent l'année sur un gain de 18.55% (Euro Stoxx TR), dopées notamment par les marchés du sud (Espagne-Ibex +22.76% et Italie-FTSEMIB +28.03%). Malgré les nouveaux records atteints par les bourses indienne et brésilienne, les marchés émergents limitent leur hausse à 6.11% en 2023 (MSCI Emerging Markets TR en €), plombés par les actions chinoises qui enchaînent leur troisième année d'affilée dans le rouge à cause de la persistance de la crise immobilière et d'une reprise économique post-covid en-deçà des attentes. Les marchés obligataires ont poursuivi en décembre leur rebond grâce au

ralentissement de l'inflation et à la perspective d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine qui ont permis aux taux à 10 ans américain de se détendre de 111 bp depuis le 19 octobre 2023 quand les rendements culminaient à leur plus haut depuis 2007 à 5%. Après des pertes historiques de 18,44% en 2022, les obligations souveraines de la zone euro ont repris 7.15% (iBoxx Eur Eurozone Sovereign) cette année, meilleure performance depuis 2014 et qui a été totalement réalisée au cours des trois derniers mois.

Au cours de la période, nous avons allégé les taux souverains et les mines d'or notamment au profit des actions euro. Nous avons également pris une position sur le yen puis nous avons pris des profits sur le secteur immobilier, les actions européennes, les taux souverains et la dette émergente en devises locales pour renforcer notre exposition au Yen et notre poche monétaire. Ensuite, nous avons également effectué quelques arbitrages, notamment vers un peu plus de value et de petites capitalisations américaines. Enfin, nous avons effectué de nombreux arbitrages au sein du portefeuille, notamment un allègement des actions et des obligations au profit de la poche liquidités à la suite de la forte hausse des marchés.

## 4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

---

### 4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

#### 19 juin 2023

- Désignation de deux centralisateurs délégués (en charge de la tenue du compte émission et de la centralisation des ordres de souscription/rachat) :
  - o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear : CACEIS Bank
  - o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé Iznes : IZNES.

#### 1er juillet 2023

- Changement de dénomination de la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

#### 29 décembre 2023

- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »).
- Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, à compter de la mise en application du Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

### 4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

**Table 1. Achats**

Titres	En euros
AVIVA INV.MON.C 4D	2 990 828,99
AMUNDI ETF EURO	889 602,56
ISHR GOLD PROD	733 307,48
ISHR EUR GOV 7-10Y	648 483,76

**Table 2. Ventes**

Titres	En euros
AVIVA INV.MON.C 4D	3 292 568,28
ISHR EUR GOV 7-10Y	1 050 830,36
AMUNDI ETF EURO	932 526,67
EURO STOXX OPTIM ETF	831 277,24

### 4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

### 4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
<b>Total</b>	<b>- 0</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	- 0

- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
<b>Total</b>	<b>- 0</b>

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

<b>Revenus et frais opérationnels</b>	<b>Montant en devise du portefeuille</b>
- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
<b>Total des revenus</b>	<b>- N/A</b>
- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A
- Autres frais	- N/A
<b>Total des frais</b>	<b>- N/A</b>

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

**4.4.1 Instruments financiers dérivés**

Néant.

**4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

**4.5 Risque global**

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

**4.6 Informations sur les risques financiers**

Néant

## 5. Informations réglementaires

---

### 5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

### 5.2 Exercice des droits de vote

#### 5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV. Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

#### 5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

### 5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

*(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.*

(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel.

L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2023	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	156	17,6	11,5	6,1
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	38	7,4		
dont Gérants et Analystes	28	5,8		
dont Autre Population Régulée	10	1,6		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés  
Effectifs en ETP

## 5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

### Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

### **Clé de répartition constatée**

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39.82% du volume total des frais d'intermédiations
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60.18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

## **5.5 Données SFDR**

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

6. Annexes

---

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

**environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 26,67 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers des informations collectées grâce à notre questionnaire propriétaire, au cours de nos échanges avec les sociétés de gestion des fonds sous-jacents et celles disponibles dans MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères :

- Au niveau de la société de gestion :
  - o Pilier Environnemental : politique environnementale au niveau de la société de gestion, politiques d'exclusion relative au secteur du charbon thermique, émissions carbone des portefeuilles, etc.
  - o Pilier Social : gestion des ressources humaines, signataire des UN PRI, politiques d'exclusion relatives aux armes controversées et aux principes fondamentaux, etc.
  - o Pilier Gouvernance : indépendance du board, politique de rémunération, etc.
- Au niveau du fonds : Intégration des critères ESG dans le process de gestion, note ESG du fonds, calcul de l'intensité carbone, labels, etc.

## Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023	30/12/2022
Note ESG (/10)	6,9	7,42
Note E (/10)	6,07	5,67
Note S (/10)	5,1	5,09
Note G (/10)	6,03	5,56
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	137,62	157,35
Exposition aux réserves de charbon (%)	1,30%	0,90%
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	0,18%	0%

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

## Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les OPC sous-jacents peuvent intégrer une partie d'investissements durables au regard de l'interprétation de la définition SFDR des sociétés de gestion de ces OPC. Au 29/12/2023, la proportion d'investissement durable du produit financier est de 26,67%.

Nous avons utilisé les données reportées par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 1,87%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Nous avons utilisé une donnée reportée et disponible auprès de MSCI ESG Research.

## Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

La taxonomie européenne établit le principe consistant à ne pas causer de préjudice important à ses objectifs et qui s'accompagne de critères spécifiques. Les données de MSCI ESG Research prennent en compte en partie et selon un principe de best effort ces éléments sous-jacents.

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs au respect du principe de ne pas causer de préjudice important dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La taxonomie européenne repose sur des activités substantiellement contributives sur le plan environnemental dont les incidences négatives sont encadrées par le principe consistant à ne pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie européenne et par les garanties sociales minimales associées.

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs à l'intégration des principales incidences négatives (PAI) dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents. Celle-ci doit prendre en compte l'ensemble des PAI obligatoires, ou le cas échéant utiliser des proxies ou données qualitatives sur la même thématique.

## Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

La taxonomie européenne respecte des garanties minimales que sont les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies et les conventions de l'Organisation internationale du travail.

Par ailleurs, et au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous intégrons dans notre processus de sélection de fonds, l'analyse de la politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC) mise en œuvre par les sociétés de gestion.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

- o Emetteurs privés :
  - Changement climatique
    - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
    - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
    - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
  - Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine

- o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
- o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
- o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
- o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - o L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG. Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	871,1	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	157,5	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	5 455,2	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	1 028,7	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	6 483,9	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	87,1	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	15,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	545,4	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	102,9	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	648,3	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	927,0	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	11,1	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	67,6	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,2	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	5,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,8	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	5,7	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	3,1	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation	Secteur F	0,2	GWH/ MEUR

d'énergie à fort impact climatique			MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,2	GWH/MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	2,7	GWH/MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,4	GWH/MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0,5	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	35,0	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	4,3	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,9	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	35,9	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	14,8	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	63,0	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	248,4	TCO2/MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	1,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	4,4	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	28,5	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	1,7	%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Ofi Invest Isr Monétaire Ct	Monétaire	7,93 %	Europe
Bdl Rempart Europe-c	LSE Flexible	5,81 %	Europe
Vanguard-us Opp-inv Eur	Actions Etats-Unis	5,79 %	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

Lyxor Eurstx600 Healthcare	Actions Europe	4,71 %	Europe
Invesco Russell 2000	Actions Etats-Unis	4,29 %	Etats-Unis
Abn Amro-aristotle Us-x1	Actions Etats-Unis	4,16 %	Etats-Unis
Jpm China Fund-c Usd	Actions Asie ex Japon	3,76 %	Asie Ex Japon
Morgan St-us Advantage-zusd	Actions Etats-Unis	3,60 %	Etats-Unis
R-co Conviction Equity Value Euro I EUR	Actions Zone Euro	3,58 %	Autres Zone Euro
R-co Thematic Real Estate I2 EUR	Thém. Immobilier	3,55 %	Europe
R-co Conviction Credit Euro IC EUR	Oblig. Corp. Europe	3,41 %	Europe



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

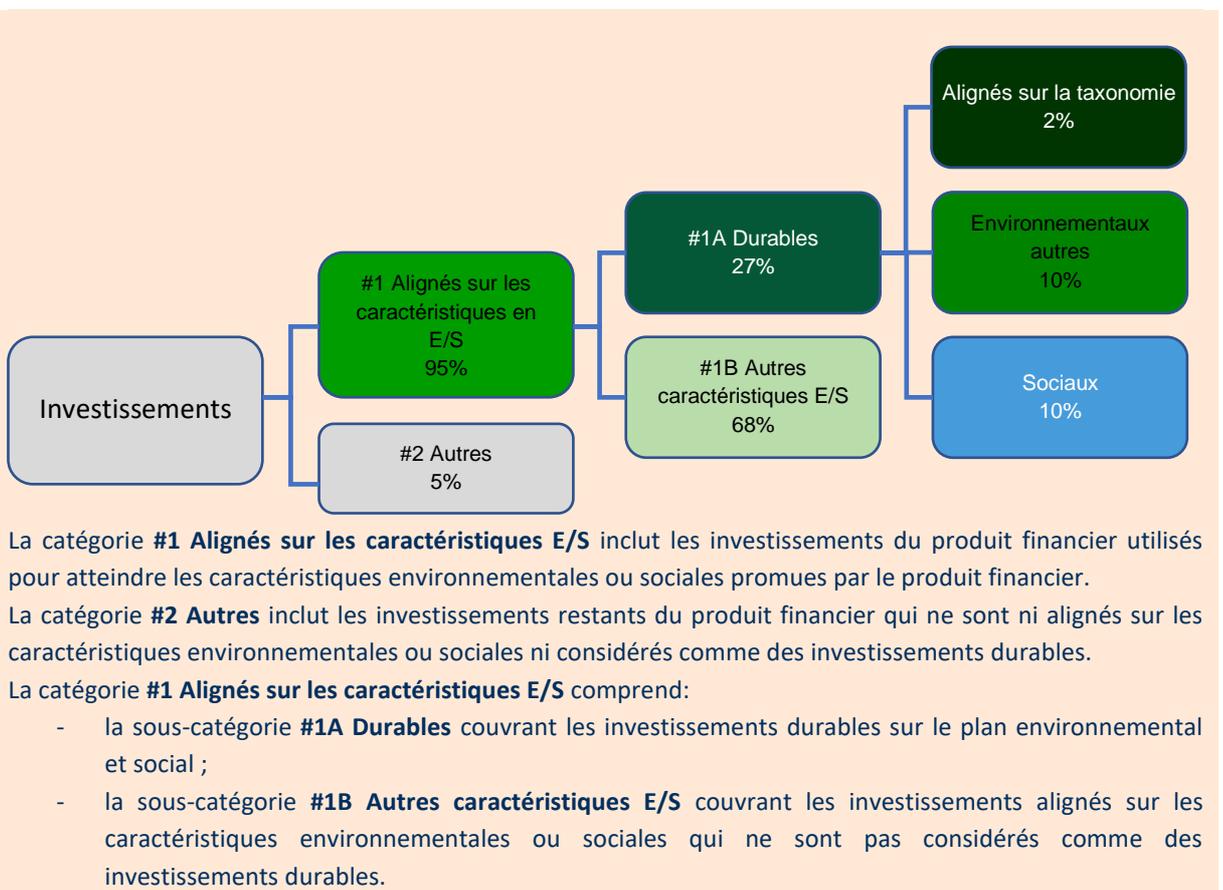
### Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Ils sont calculés sur la base des dernières données reportées disponibles calculées par les sociétés de gestion.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Actions Etats-Unis	23,91 %
Oblig. Corp. Europe	8,63 %
Actions Zone Euro	8,55 %

Monétaire	7,93 %
LSE Flexible	5,81 %
Actions Asie ex Japon	5,52 %
Actions Pan Européen	5,44 %
Actions Japon	4,84 %
Actions Europe	4,71 %
Thém. Immobilier	3,55 %
Oblig. Inflation	2,50 %
Oblig. Emergent (local)	2,45 %
ED Merger Arbitrage	2,28 %
Actions Monde	2,13 %
LSE Market Neutral	1,61 %
ED Multi Strategy	1,60 %
Oblig. Convert. Monde	1,28 %
Actions Royaume Uni	0,98 %
Thém. Energie Monde	0,96 %
Oblig. Etat Europe	0,88 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Oui

Dans le gaz fossile

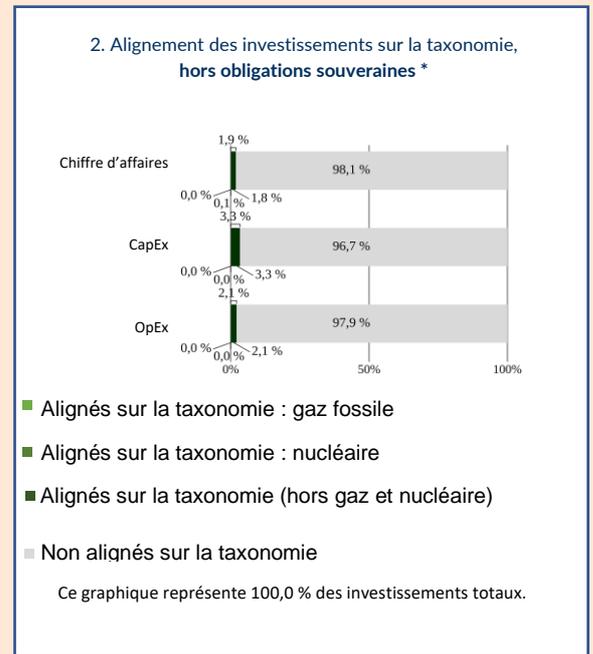
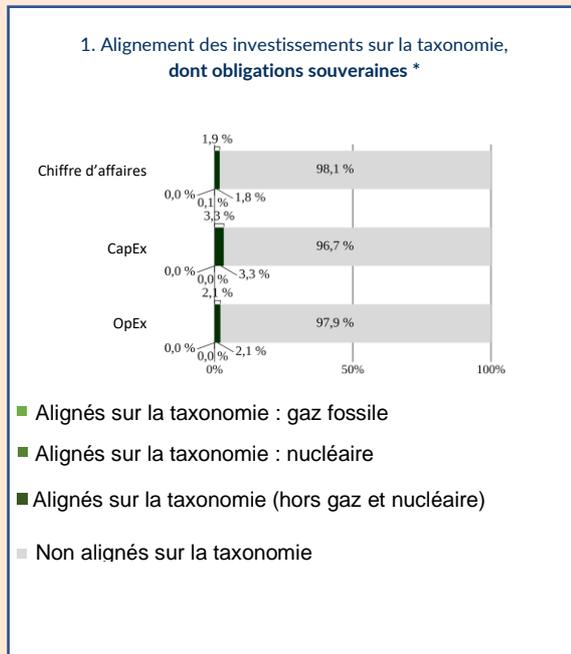
Dans l'énergie nucléaire

Non

---

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,09% et de 0,75% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 1,87%.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la

## taxonomie de l'UE ?

Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 9,74% de l'actif net.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif social est de 10,37% de l'actif net.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des OPC qui ne sont pas analysés au regard de critères ESG, ainsi que dans des liquidités. Néanmoins, ils respectent tous le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces OPC en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit .

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'allocation au sein du portefeuille, en lien avec le respect des exigences durables du produit, des expositions sous-jacentes aux listes d'exclusion applicables, et/ou des mises à jour des due diligences et des actions d'engagement menées auprès des sociétés de gestion sous-jacentes – et notamment en rapport avec l'intégration des exigences réglementaires SFDR.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par

## rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



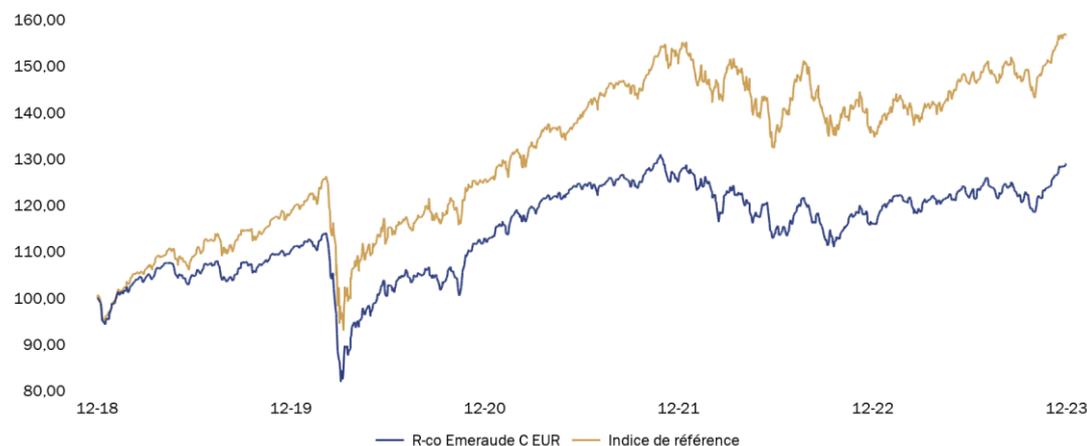
# R-co Emerald C EUR

Fonds de Fonds Mixte

 SFDR  
 Article

**8**
**PAYS D'ENREGISTREMENT**  **FR**
**STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

R-co Emerald a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de cinq (5) ans minimum, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence composite (75% MSCI Daily TR Net World USD converti en Euro (dividendes réinvestis) + 15% JPM GBI EMU (coupons réinvestis) + 10% [€STER capitalisé + 0,085%]) au moyen d'une gestion active et discrétionnaire sur les marchés d'actions et de taux internationaux via une sélection d'OPC.

**ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS CRÉATION**

**AU 29/12/2023**

 ISIN  
**FR0013368453**  
 Valeur liquidative  
**128,92 €**  
 Actifs sous gestion  
**11,01 M€**
**PERFORMANCES CUMULÉES (%)**

	1 mois	2023	1 an	3 ans	5 ans	Création
Fonds	3,42	11,00	11,00	14,17	34,80	28,92
Indice	3,86	15,42	15,42	24,70	62,87	56,71
Ecart Relatif	-0,44	-4,42	-4,42	-10,53	-28,08	-27,79

**PERFORMANCES ANNUELLES (%)**

	2022	2021	2020	2019
Fonds	-9,33	13,43	2,01	15,75
Indice	-12,18	23,03	5,51	23,79
Ecart Relatif	2,85	-9,59	-3,51	-8,04

**PERFORMANCES ANNUALISÉES (%)**

	3 ans	5 ans	Création
Fonds	4,52	6,16	5,16
Indice	7,65	10,25	9,30
Ecart Relatif	-3,13	-4,10	-4,14

**INDICATEURS DE RISQUE**

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité Fonds (%)	7,81	8,97	12,21
Volatilité Indice (%)	8,16	10,13	12,66
Ratio de Sharpe*	1,01	0,40	0,46
Tracking error (%)	4,71	5,91	5,79
Ratio d'information	-1,19	-0,58	-0,79
Bêta	0,80	0,73	0,87

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Calcul : pas hebdomadaire. Les chiffres cités ont trait aux mois et années écoulés.

\*Remplacement de l'EONIA par l'ESTR comme nouveau taux d'intérêt court terme de référence en zone euro à compter du 01/01/2022.

Source : Rothschild &amp; Co Asset Management. Ce document non-contractuel ne constitue pas une offre de vente ou un conseil en investissement. Il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du fonds. Avant toute souscription merci de prendre connaissance des mentions légales sur la dernière page. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer aux documents réglementaires (DIC ou prospectus complet) et/ ou contacter votre interlocuteur habituel : Rothschild &amp; Co Asset Management - 29 avenue de Messine - 75008 Paris - France - Tél : (33) 1 40 74 40 74 - Numéro d'agrément AMF n° GP-17000014



# Portefeuille

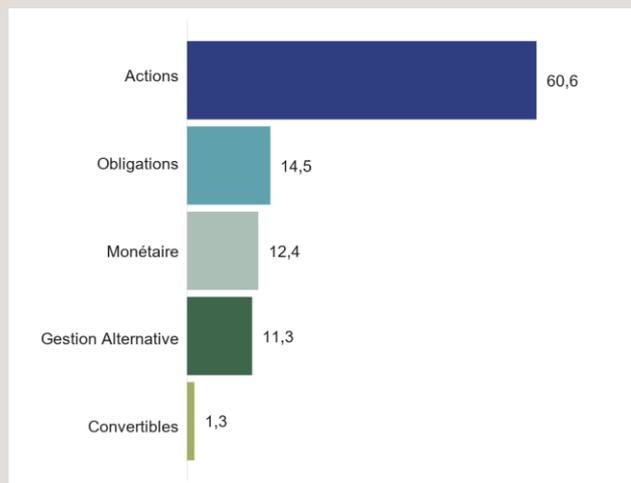
## PRINCIPALES POSITIONS (%)

Libellé	Poids
Nombre total de titres	34
Ofi Invest Isr Monétaire Ct	7,9
Bdl Rempart Europe-c	5,8
Vanguard-us Opp-inv Eur	5,8
Lyxor Eurstx600 Healthcare	4,7
Invesco Russell 2000	4,3
Abn Amro-aristotle Us-x1	4,2
Jpm China Fund-c Usd	3,8
Morgan St-us Advantage-zusd	3,6
R-co Conviction Equity Value Euro I EUR	3,6
R-co Thematic Real Estate I2 EUR	3,5

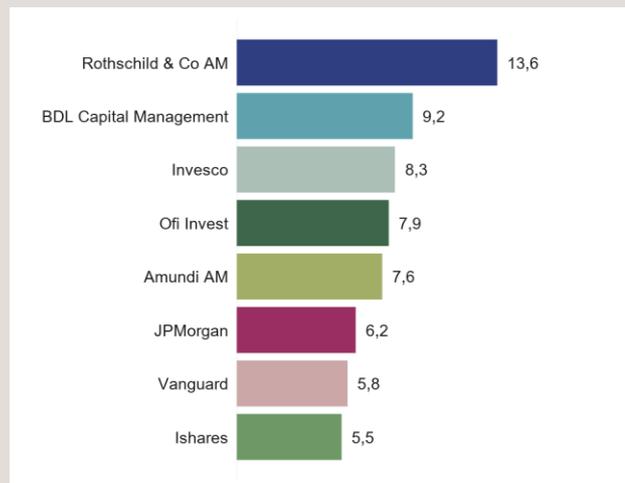
## PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

Achats	Stratégie
Abn Amro-aristotle Us-x1	Actions Etats-Unis
R-co Conviction Credit SD Euro I EUR	Oblig. Corp. Europe
Longchamp Dat Jp Lg Ou-si1uh	Actions Japon
Invesco Us Energy S&p	Actions Etats-Unis
Invesco Russell 2000	Actions Etats-Unis
Ventes	
Stratégie	
Abn Amro-aristotle Us-i Usd	Actions Etats-Unis
R-co Conviction Credit Euro IC EUR	Oblig. Corp. Europe
Ishares Nikkei 225 Jpy Acc	Actions Japon
Amundi Euro Stoxx 50 Etf Dr	Actions Zone Euro
Invesco Estoxx Opt Banks	Actions Zone Euro

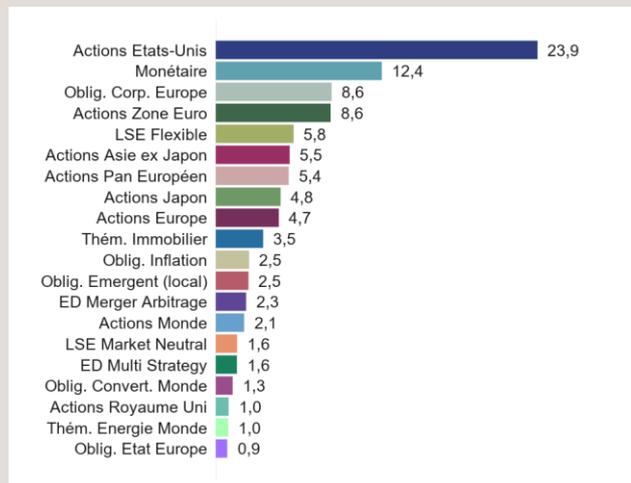
## EXPOSITION PAR CLASSE D'ACTIFS (%)



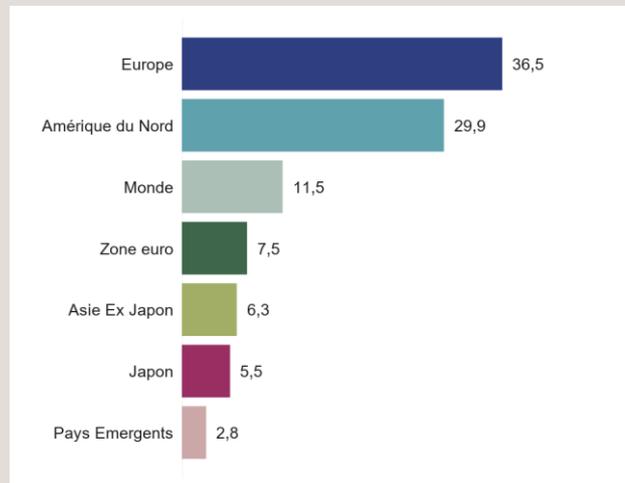
## PRINCIPAUX PROMOTEURS (%)



## RÉPARTITION PAR STRATÉGIE (%)



## EXPOSITION PAR PAYS (%)

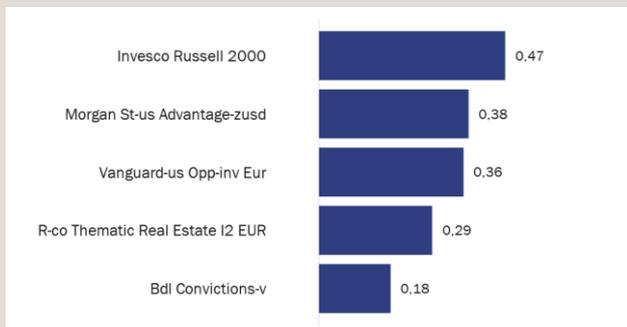


Hors monétaire



# Analyse des performances

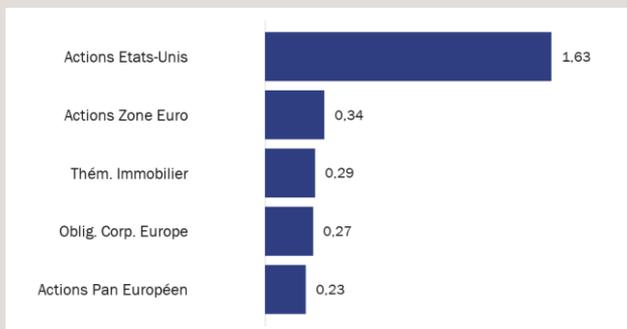
## PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



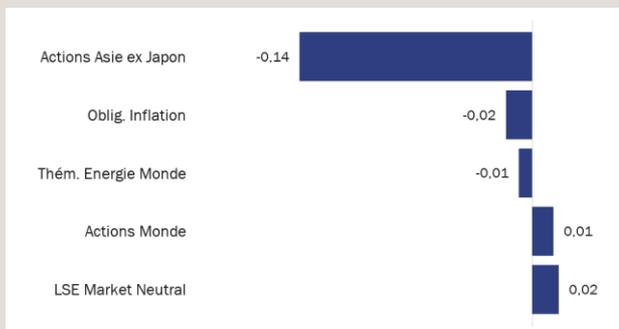
## DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



## PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR STRATÉGIE (%)



## DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR STRATÉGIE (%)



Source : Rothschild & Co Asset Management

## Commentaire du gérant

L'année boursière s'achève dans un climat euphorique comme l'illustre la hausse de 3.62% en euros du MSCI World Net TR en décembre qui propulse les actions mondiales à un nouveau record. Les investisseurs sont convaincus que la décélération de l'inflation des deux côtés de l'atlantique sonne la fin du resserrement monétaire le plus violent depuis 40 ans, mais surtout, ouvre la porte à de futures baisses de taux qui pourraient notamment débiter dès le printemps prochain aux USA, Mr Powell ayant déclaré que les taux directeurs étaient « probablement à leur sommet ou à proximité ». Alors que les nouvelles projections (« dots ») des membres de la Fed anticipent désormais 3 à 4 réductions de taux l'année prochaine, les traders en envisagent 6 pour un total de 160 bp. Sans surprise, la BCE a encore opté pour une pause ce mois-ci grâce à un taux d'inflation ralentissant à 2,4% en novembre en variation annuelle, plus bas depuis août 2021, et des projections actualisées intégrant une inflation en recul par rapport aux précédentes prévisions. Mme Lagarde a en revanche douché tout espoir de baisses de taux en 2024 en indiquant d'une part que ce sujet n'avait pas été du tout discuté lors du dernier comité monétaire, et que d'autre part les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu. Malgré cette prudence affichée, les investisseurs restent convaincus que la BCE ne pourra pas rester passive face à la dégradation conjoncturelle, le PIB de la zone euro étant dorénavant attendu en hausse de seulement 0,8% en 2024 contre +1% prévu en septembre dernier, et misent par conséquent sur 5 baisses de taux de 25 bp l'année prochaine. En décembre, les actions américaines gagnent encore 2.90% (S&P 500 TR en €), grâce aux valeurs technologiques qui signent leur meilleure année depuis 1999 (Nasdaq 100), dont les « Magnificent Seven » (Alphabet, Tesla, Meta, Nvidia, Apple, Amazon et Microsoft) qui rebondissent de plus de 108% cette année après -45,45% en 2022 (Bloomberg Magnificent Seven Index en US\$). Le soulagement des investisseurs face au biais plus accommodant des banques centrales a permis à la volatilité des actions américaines de revenir à ses plus bas niveaux depuis la pandémie à 12% environ (indice VIX). Les actions de la zone euro montent encore de 3.24% ce mois-ci et terminent l'année sur un gain de 18.55% (Euro Stoxx TR), dopées notamment par les marchés du sud (Espagne-Ibex +22.76% et Italie-FTSEMIB +28.03%). Malgré les nouveaux records atteints par les bourses indienne et brésilienne, les marchés émergents limitent leur hausse à 6.11% en 2023 (MSCI Emerging Markets TR en €), plombés par les actions chinoises qui enchaînent leur troisième année d'affilée dans le rouge à cause de la persistance de la crise immobilière et d'une reprise économique post-covid en-deçà des attentes. Les marchés obligataires ont poursuivi en décembre leur rebond grâce au ralentissement de l'inflation et à la perspective d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine qui ont permis aux taux à 10 ans américain de se détendre de 111 bp depuis le 19 octobre 2023 quand les rendements culminaient à leur plus haut depuis 2007 à 5%. Après des pertes historiques de 18,44% en 2022, les obligations souveraines de la zone euro ont repris 7.15% (iBoxx Eur Eurozone Sovereign) cette année, meilleure performance depuis 2014 et qui a été totalement réalisée au cours des trois derniers mois. Au cours du mois, nous avons effectué de nombreux arbitrages au sein du portefeuille, notamment un allègement des actions et des obligations au profit de la poche liquidités suite à la forte hausse des marchés.



# Caractéristiques

## Juridiques

Forme Juridique	FCP
Domicile	France
Classification AMF	-
Devise Part / Fonds	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Date de création	12/12/2018
Date 1ère VL	12/12/2018
Horizon de placement conseillé	5 ans
Indice de référence	75% MSCI World NTR EUR, 15% J.P. Morgan GBI JPM EMU - ALL MATURITIES Total Return EUR, 10% ESTR Capi + 0.085%

## Acteurs

Société de gestion	Rothschild & Co Asset Management
Dépositaire	Caceis Bank
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Gérant(s)	Mathieu SIX / Marc TERRAS

## Glossaire

### Intensité carbone

L'intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

### Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

### Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10).

### Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

## Échelle de risque

A risque plus faible A risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
Rendement potentiellement plus faible			Rendement potentiellement plus élevé			

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :  
Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

## Frais

Commission souscription / rachat (max.)	3% / Néant
Frais de gestion	2,00% TTC maximum de l'actif net
Frais courants ex-post	2,77%
Commission de surperformance	15% au-dessus de l'indice de référence

### Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

### Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires

Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires

Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



# Rapport de gestion | ESG

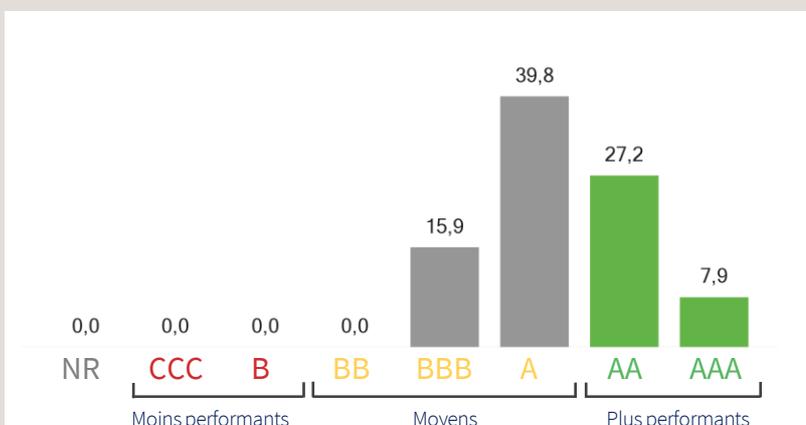
## NOTATION ESG

	Score	Rating
Fonds	6,9	A
Indice de référence	6,79	A
<b>Taux de couverture</b>		<b>90,8%</b>
Nombre de fonds détenus		34
Nombre de fonds notés		32

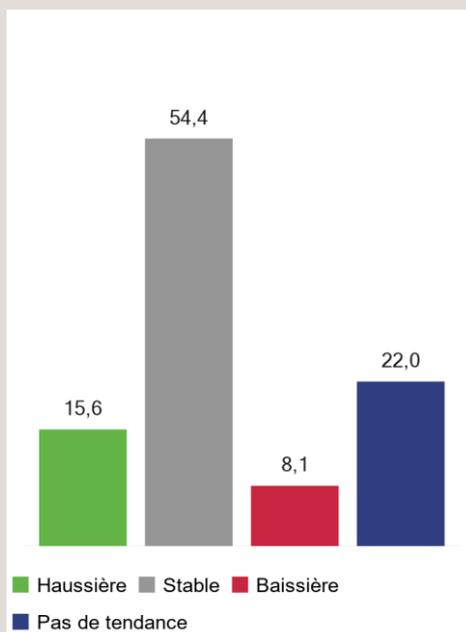
## COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

	E	S	G
Fonds	6,07	5,1	6,03
Indice de référence	5,87	5,63	6,31

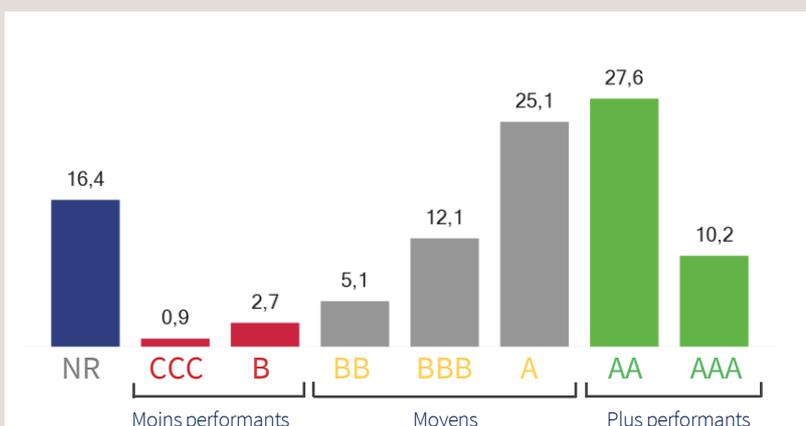
## DISTRIBUTION DES NOTES ESG DES FONDS (%)



## TENDANCE DES NOTES ESG SOUS-JACENTES (%)



## DISTRIBUTION DES NOTES ESG SOUS-JACENTES (%)



## MEILLEURES NOTES ESG

Fonds	Note / 10	Poids en portefeuille	Couverture ESG
Ofi Invest Isr Monétaire Ct	9,37	7,9%	89,1%
Amundi Euro Stoxx 50 Etf Dr	8,06	0,3%	100,0%
Invesco Estoxx Opt Banks	7,93	1,8%	100,0%

## MOINS BONNES NOTES ESG

Fonds	Note / 10	Poids en portefeuille	Couverture ESG
Jpm China Fund-c Usd	4,33	3,8%	97,3%
Jpmorgan F-em Mar Lo C D-i H	4,89	2,5%	99,7%
Invesco Russell 2000	5,26	4,3%	95,3%

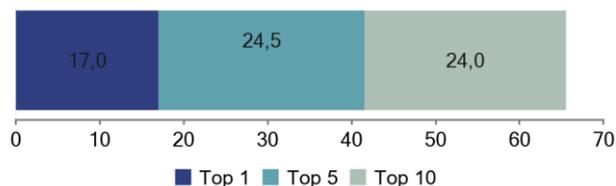


# Rapport de gestion | Profil Environnemental

## INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2)

	tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires
Fonds	137,62
Indice de référence	121,08
Ecart Relatif	16,54
Taux de couverture	90,8%

## CONTRIBUTION À L'INTENSITÉ CARBONE (%)



## PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Fonds	Intensité carbone (tCO2/M\$ CA)	Poids rebasé couverture intensité carbone	Intensité carbone pondérée	Couverture données carbone
Lyxor Eurstx600 Healthcare	399,14	5,9%	23,42	98,8%
Invesco Us Energy S&p	368,39	2,8%	10,25	100,0%
Ishares Gold Producers	322,25	2,7%	8,64	99,6%
Invesco Russell 2000	143,8	5,2%	7,45	95,8%
Bdl Rempart Europe-c	113,7	6,5%	7,39	88,7%

## FOCUS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### RÉSERVES DE COMBUSTIBLES FOSSILES

6,8%

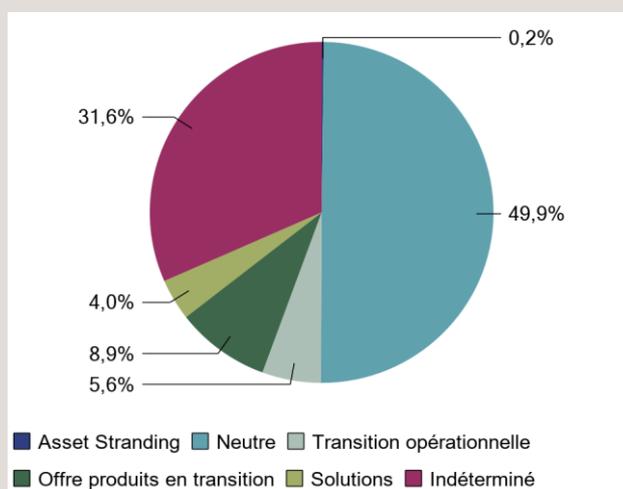
du portefeuille est exposé aux réserves de combustibles fossiles au travers des sociétés présentes dans chacun des fonds du portefeuille

### RÉSERVES CHARBON

1,3%

du portefeuille est exposé aux réserves de charbon au travers des sociétés présentes dans chacun des fonds du portefeuille

### RÉPARTITION PAR CATÉGORIE "TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE"





# Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA) ».

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

## Vos contacts commerciaux

### Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : AMEUIstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

### Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

### International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : clientserviceteam@rothschildandco.com





**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# Fonds Commun de Placement R-co EMERAUDE

**Attestation du commissaire aux comptes sur la composition de l'actif  
au 29 décembre 2023**

Fonds Commun de Placement  
R-co EMERAUDE  
29, avenue de Messine - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement R-co EMERAUDE**

29, avenue de Messine - 75008 Paris

### **Attestation du commissaire aux comptes sur la composition de l'actif au 29 décembre 2023**

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds et en application des dispositions de l'article L. 214-17 du code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion du fonds. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Pascal Lagand  
KPMG le 19/02/2024 14:31:51

Pascal Lagand  
Associé

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 640062 R-CO EMERAUDE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
-------------	------------------------------	-------------------------------	------------	-----------------------------------	--------------	-----------------	--------	------------------------------	--	-------------------	------------------------------	-----------------

III - Titres d'OPCVM

**OPCVM français à vocation générale**

**DEVISE VALEUR : EUR EURO**

FR0010838722	CPR FOCUS INFLAT. I	1,708.	P EUR	155.1223	M 28/12/23	161.28	5	264,948.94	275,466.24	0.00	10,517.30	2.50
FR001400M9C6	Longchamp Dalton Jap	265.	P EUR	1012.48	M 28/12/23	1030.21	0	268,307.20	273,005.65	0.00	4,698.45	2.48
FR0011208073	R-CO CONVICT CRED SD	3.	P EUR	111550.33	M 28/12/23	111709.35	5	334,650.99	335,128.05	0.00	477.06	3.04
FR0010807123	R-CO CV CRED ICEUR	262.	P EUR	1323.6981	M 28/12/23	1433.55	5	346,808.91	375,590.10	0.00	28,781.19	3.41
FR0010839555	R-CO CVICT EQ VAL I	1.9757	P EUR	181962.1349	M 28/12/23	199640.67	5	359,502.59	394,430.07	0.00	34,927.48	3.58
FR0011885789	R-CO THEMATIC REALI2	2,893.	P EUR	106.4065	M 28/12/23	135.05	5	307,834.10	390,699.65	0.00	82,865.55	3.55

**SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO**

CUMUL (EUR) 1,882,052.73 2,044,319.76 0.00 162,267.03 18.56

**OPCVM européens coordonnés et assimilables**

**DEVISE VALEUR : EUR EURO**

LU1681042864	AMSCIUSAUCETFEU	508.	P EUR	440.6605	M 28/12/23	555.0286	5	223,855.53	281,954.53	0.00	58,099.00	2.56
LU1681047236	AMUNDI ETF EURO	314.	P EUR	105.9659	M 29/12/23	111.89	5	33,273.28	35,133.46	0.00	1,860.18	0.32
FR0000985558	AVIVA INV. MON. C 4D	382.	P EUR	2283.811	M 29/12/23	2287.32	0	872,415.79	873,756.24	0.00	1,340.45	7.93
FR0014002J14	BDL CONVICTIONS PT V	318.	P EUR	1010.61	M 28/12/23	1167.81	5	321,373.98	371,363.58	0.00	49,989.60	3.37
FR0010174144	BDL REMPART PART C	2,926.	P EUR	167.5348	M 28/12/23	218.61	5	490,206.71	639,652.86	0.00	149,446.15	5.81
LU0259626645	DIGITAL EU.A C3DEC	765.	P EUR	455.5351	M 28/12/23	416.96	0	348,484.33	318,974.40	0.00	-29,509.93	2.90
IE00B3019T94	EURO STOXX OPTIM ETF	2,383.	P EUR	62.5061	M 28/12/23	81.2036	Y	148,951.99	193,508.18	0.00	44,556.19	1.76
LU2049492049	EXANE 2 PLEIADE FD S	15.	P EUR	11442.294	M 28/12/23	11829.27	0	171,634.41	177,439.05	0.00	5,804.64	1.61
IE00B3CCJB88	GUIN. GL. EN. EUR DD	8,626.	P EUR	7.4531	M 28/12/23	12.2269	0	64,290.49	105,469.24	0.00	41,178.75	0.96
LU0912262358	Hel PerFor SC	117.	P EUR	1472.886	M 28/12/23	1505.981	5	172,327.66	176,199.78	0.00	3,872.12	1.60
LU0804757648	JPMORGAN F-EM MAR LO	4,713.	P EUR	55.57	M 29/12/23	57.35	0	261,901.41	270,290.55	0.00	8,389.14	2.45
FR0000098683	LAZ CV GB Act PC eur	82.	P EUR	1645.052	M 28/12/23	1723.7	5	134,894.26	141,343.40	0.00	6,449.14	1.28
FR0013311446	LAZARD CAPI SC EUR	19.	P EUR	11015.6021	M 28/12/23	12605.52	5	209,296.44	239,504.88	0.00	30,208.44	2.17
LU1834986900	LYX STX600 HCARE	3,819.	P EUR	128.4483	M 28/12/23	135.8196	Y	490,543.89	518,695.05	0.00	28,151.16	4.71
IE00B8BS6228	LYXOR TIEDEMA I/EUR	2,005.	P EUR	116.9263	M 28/12/23	125.3144	0	234,437.20	251,255.37	0.00	16,818.17	2.28
LU0210245469	R CAP EUR GV BD IHC	606.	P EUR	147.78	M 28/12/23	160.06	0	89,554.68	96,996.36	0.00	7,441.68	0.88
IE00B60SX402	RUSEL 2000 USD-A-AC	5,086.	P USD	83.9606	M 28/12/23	102.6393	Y	427,023.46	472,419.44	0.00	45,395.98	4.29
IE00B03HCV24	VANG. US OPP. 2DEC	421.	P EUR	1366.121	M 29/12/23	1514.2863	0	575,136.94	637,514.53	0.00	62,377.59	5.79
LU0634964729	ZADIG-MEM EUR-WEUR	721.	P EUR	277.5983	M 28/12/23	316.33	0	200,148.39	228,073.93	0.00	27,925.54	2.07

**SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO**

CUMUL (EUR) 5,469,750.84 6,029,544.83 0.00 559,793.99 54.75

**DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING**

IE00B00FV128	ISHARES FTSE 250	5,108.	P GBP	19.3857	M 29/12/23	18.3767	Y	109,866.31	108,012.40	0.00	-1,853.91	0.98
--------------	------------------	--------	-------	---------	------------	---------	---	------------	------------	------	-----------	------

**DEVISE VALEUR : JPY YEN**

IE00B52MJD48	ISH NIKKEI 225 A	1,219.	P EUR	20769.978	M 29/12/23	213.635	4	246,806.32	260,421.07	0.00	13,614.75	2.36
--------------	------------------	--------	-------	-----------	------------	---------	---	------------	------------	------	-----------	------

**DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US**

LU2304587079	ARISTOTLE US EQ X1C	4,393.	P USD	108.855	M 28/12/23	115.372	0	443,969.94	458,668.96	0.00	14,699.02	4.16
IE00B6R52036	ISHR GOLD PROD	18,706.	P USD	12.5345	M 29/12/23	13.8825	Y	234,469.98	235,010.00	0.00	540.02	2.13
LU0129472758	JPMF CHINA JPMCC	11,036.	P USD	51.2578	M 29/12/23	41.43	0	533,333.93	413,775.10	0.00	-119,558.83	3.76
LU1378878604	MSIF AS OPP ZC	4,571.	P USD	68.3345	M 29/12/23	46.81	0	266,237.25	193,636.66	0.00	-72,600.59	1.76

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 640062 R-CO EMERAUDE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET		DEV COT	P. R. U EN DEVISE		DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT	
			EXPR.	QUANTITE		ET EXPR.	COURS				<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL	ACT	NET
LU0360484686	MSIF US ADVANT. Z C		3,677.		P USD	90.3973	M	29/12/23	119.16	0	311,574.31	396,517.03	0.00	84,942.72	3.60	
IE00B435CG94	SO S&P SEL USD-A-AC		482.		P USD	551.29	M	28/12/23	556.9987	Y	245,259.73	242,962.33	0.00	-2,297.40	2.21	
LU0429319345	TROME LC EQ A ACC		2,972.		P USD	36.793	M	29/12/23	53.35	0	98,198.57	143,489.77	0.00	45,291.20	1.30	
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US</b>																
											CUMUL (EUR)	2,133,043.71	2,084,059.85	0.00	-48,983.86	18.92
<b>III - Titres d'OPCVM</b>																
											CUMUL (EUR)	9,841,519.91	10,526,357.91	0.00	684,838.00	95.58
<b>VIII - TRESORERIE</b>																
<b>Dettes et créances</b>																
<b>Règlements différés</b>																
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>																
RACHEUR	Rachats a payer		-13,428.08		EUR	1.		29/12/23	1.		-13,428.08	-13,428.08	0.00	0.00	-0.12	
SOUSEUR	Souscriptions/payer		15,804.79		EUR	1.		29/12/23	1.		15,804.79	15,804.79	0.00	0.00	0.14	
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>																
											CUMUL (EUR)	2,376.71	2,376.71	0.00	0.00	0.02
<b>Frais de gestion</b>																
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>																
FGPFC1EUR	Frais de ges. var fig		-114.		EUR	1.		29/12/23	1.		-114.00	-114.00	0.00	0.00	0.00	
FGPFC2EUR	Frais de ges. var fig		-0.09		EUR	1.		29/12/23	1.		-0.09	-0.09	0.00	0.00	0.00	
FGPREUR	Frais gest rétro in		3,385.		EUR	1.		29/12/23	1.		3,385.00	3,385.00	0.00	0.00	0.03	
FGPVFC1EUR	Frais de Gest. Fixe		-52,139.01		EUR	1.		29/12/23	1.		-52,139.01	-52,139.01	0.00	0.00	-0.47	
FGPVFC2EUR	Frais de Gest. Fixe		-577.13		EUR	1.		29/12/23	1.		-577.13	-577.13	0.00	0.00	-0.01	
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>																
											CUMUL (EUR)	-49,445.23	-49,445.23	0.00	0.00	-0.45
<b>Dettes et créances</b>																
											CUMUL (EUR)	-47,068.52	-47,068.52	0.00	0.00	-0.43
<b>Disponibilités</b>																
<b>Avoirs en france</b>																
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>																
BQC1EUR	CACEIS Bank		97,201.2		EUR	1.		29/12/23	1.		97,201.20	97,201.20	0.00	0.00	0.88	
<b>DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING</b>																
BQC1GBP	CACEIS Bank		1,544.63		GBP	1.14981581		29/12/23	1.15068178		1,776.04	1,777.38	0.00	1.34	0.02	
<b>DEVISE VALEUR : JPY YEN</b>																
BQC1JPY	CACEIS Bank		67,536,294.		JPY	0.00631543		29/12/23	0.00639672		426,520.57	432,011.09	0.00	5,490.52	3.92	
<b>DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US</b>																
BQC1USD	CACEIS Bank		3,224.81		USD	0.89976464		29/12/23	0.90497738		2,901.57	2,918.38	0.00	16.81	0.03	

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 640062 R-CO EMERAUDE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
<b>Avoirs en france</b>												
						CUMUL (EUR)		528,399.38	533,908.05	0.00	5,508.67	4.85
<b>VIII - TRESORERIE</b>												
						CUMUL (EUR)		481,330.86	486,839.53	0.00	5,508.67	4.42
<b>PORTEFEUILLE : R-CO EMERAUDE (640062)</b>												
						(EUR)		10,322,850.77	11,013,197.44	0.00	690,346.67	100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 640062 R-CO EMERAUDE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 10,526,357.91

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe : 592.46 EUR

Frais de Gest. Fixe : 6.62 EUR

Frais de gestion charge Entreprise

FRAIS MAXIMUM : 592.46 EUR

Frais maximum notice : 6.62 EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C1 FR0013368453 ROT-RCO EMERA-CEUR	EUR	10,811,799.65	83,865.8273	128.92	98.171344379898			132.79	128.92
C2 FR0013505005 R CO EMERAUDE P EUR	EUR	201,397.79	145.1919	1,387.11	1.828655620102			1,428.72	1,387.11

Actif net total en EUR : 11,013,197.44

Precedente VL en date du 28/12/23 :

C1	ROT-RCO EMERA-CEUR	Prec. VL :	128.88	(EUR)	Variation :	+0.031%
C2	R CO EMERAUDE P EUR	Prec. VL :	1,386.72	(EUR)	Variation :	+0.028%

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 640062 R-CO EMERAUDE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

## COURS DES DEVICES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente	variation		
Cours EUR en GBP :	0.86905	cotation :	29/12/23	0.	0.8706	cotation :	28/12/23	-0.17804
Cours EUR en JPY :	156.33	cotation :	29/12/23	0.	156.57	cotation :	28/12/23	-0.15329
Cours EUR en USD :	1.105	cotation :	29/12/23	0.	1.1114	cotation :	28/12/23	-0.57585

## COURS INVERSES DES DEVICES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente		
Cours GBP en EUR :	1.1506817789	cotation :	29/12/23	0.	1.1486331265	cotation :	28/12/23
Cours JPY en EUR :	0.0063967248	cotation :	29/12/23	0.	0.0063869195	cotation :	28/12/23
Cours USD en EUR :	0.9049773755	cotation :	29/12/23	0.	0.8997660608	cotation :	28/12/23



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# Fonds Commun de Placement R-co EMERAUDE

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023  
Fonds Commun de Placement  
R-co EMERAUDE  
29, avenue de Messine - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement R-co EMERAUDE**

29, avenue de Messine - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de part,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-co EMERAUDE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Pascal Lagand  
KPMG le 24/04/2024 15:43:43

Pascal Lagand  
Associé

# **R-CO EMERAUDE**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>10 526 357,91</b>	<b>10 390 560,81</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>10 526 357,91</b>	<b>10 390 560,81</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 526 357,91	10 014 712,81
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	375 848,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>19 189,79</b>	<b>32 167,64</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	19 189,79	32 167,64
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>533 908,05</b>	<b>123 616,99</b>
Liquidités	533 908,05	123 616,99
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11 079 455,75</b>	<b>10 546 345,44</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	10 473 436,74	10 302 312,23
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	732 092,53	380 785,09
Résultat de l'exercice (a,b)	-192 331,83	-247 599,18
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>11 013 197,44</b>	<b>10 435 498,14</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>66 258,31</b>	<b>110 847,30</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	66 258,31	110 847,30
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11 079 455,75</b>	<b>10 546 345,44</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 210,59	172,93
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 621,91	4 481,90
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	813,49	683,05
<b>TOTAL (1)</b>	<b>5 645,99</b>	<b>5 337,88</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	416,88	14,68
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>416,88</b>	<b>14,68</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>5 229,11</b>	<b>5 323,20</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	204 074,58	247 282,91
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-198 845,47</b>	<b>-241 959,71</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	6 513,64	-5 639,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-192 331,83</b>	<b>-247 599,18</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013505005 - Part R-CO EMERAUDE Parts P : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

FR0013368453 - Part R-CO EMERAUDE Parts C : Taux de frais maximum de 2,00% TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

#### Commission de surperformance :

15% TTC\*\* de la surperformance annuelle nette de frais par rapport à celle de l'indicateur de référence ((75% MSCI Daily TR Net World USD converti en Euro (dividendes réinvestis) + 15% JPM GBI EMU (coupons réinvestis) + 10% [€STER capitalisé + 0,085%]) chacun des composants étant évalué en date de J-1 jour ouvré par rapport à la date de la Valeur liquidative, à l'exception de l'€STER évalué en J), selon la méthodologie décrite ci-dessous :

Le FCP utilise un modèle de commission de surperformance fondé sur un indicateur de référence. Il veille à ce que toute sous-performance (sur une durée maximale de cinq ans) du FCP par rapport à celle d'un fonds de référence réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence (75% MSCI Daily TR Net World USD converti en Euro (dividendes réinvestis) + 15% JPM GBI EMU (coupons réinvestis) + 10% [€STER capitalisé + 0,085%]) et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le FCP soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Pour ce faire, la commission de surperformance est calculée avec un historique maximum de cinq ans en comparant l'évolution de l'actif du FCP (coupons réinvestis et hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence :

- dont la valeur de départ est celle de l'actif du FCP :
  - (i) à la date de clôture de l'exercice le plus récent ayant donné lieu au prélèvement d'une surperformance sur les cinq derniers exercices si des frais de surperformance ont été prélevés sur un de ces exercices,
  - (ii) ou à défaut, à la date d'ouverture de l'exercice le plus ancien des quatre derniers exercices dont la sous-performance n'a pas été compensée ou la clôture de l'exercice précédent si aucune sous-performance n'est à compenser lors des quatre derniers exercices,
  - (iii) ou à défaut le 1er janvier 2022.
- et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'indicateur de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le FCP.

Si, à la clôture de l'exercice, l'actif du FCP (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du fonds de référence avec la valeur de départ ci-dessus, alors une commission de surperformance, égale à 15% TTC de l'écart de valorisation entre l'actif du FCP et le fonds de référence, est prélevée.

Une commission de surperformance pourra être prélevée lorsque le FCP a dépassé l'indicateur de référence, mais qu'il a enregistré une performance négative au cours de l'exercice.

Ces frais sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative et effectivement perçus chaque année à la date de clôture de l'exercice.

Une reprise de provision sera comptabilisée chaque fois que l'écart entre les deux actifs diminuera. En cas de sous-performance (actif du FCP inférieur à l'actif du fonds de référence) les provisions seront reprises jusqu'à extinction de la dotation globale, hors frais de gestion variables acquis.

Les provisions existantes en fin d'exercice et la quote-part de la commission provenant des rachats de parts durant l'exercice seront versées à la Société de gestion.

Les commissions de surperformance étant calculées en fonction de la performance de chaque part par rapport à celle de l'indicateur de référence, les porteurs du FCP sont invités à consulter les performances passées de chaque catégorie de parts par rapport à l'indicateur de référence, présentées sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts R-CO EMERAUDE Parts C	Capitalisation	Capitalisation
Parts R-CO EMERAUDE Parts P	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>10 435 498,14</b>	<b>10 478 743,73</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	560 492,47	1 587 895,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 096 383,20	-596 565,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	773 714,37	609 824,36
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-46 792,39	-335 909,69
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-3 747,12	-4 447,96
Différences de change	-70 997,52	107 198,14
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	660 308,16	-1 169 230,89
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	711 733,13	51 424,97
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-51 424,97	-1 220 655,86
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-198 845,47	-241 959,71
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>11 013 197,44</b>	<b>10 435 498,14</b>

(\*) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

(\*\*) 29/12/2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	533 908,05	4,85
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	533 908,05	4,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	2 556 479,29	23,21	0,00	0,00	108 012,40	0,98	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 918,38	0,03	432 011,09	3,92	1 777,38	0,02	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	15 804,79
	Rétrocession de frais de gestion	3 385,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>19 189,79</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	13 428,08
	Frais de gestion fixe	52 716,14
	Frais de gestion variable	114,09
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>66 258,31</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-47 068,52</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part R-CO EMERAUDE Parts C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 360,8459	530 972,83
Parts rachetées durant l'exercice	-9 033,1564	-1 095 165,68
Solde net des souscriptions/rachats	-4 672,3105	-564 192,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	83 865,8273	
<b>Part R-CO EMERAUDE Parts P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	22,6647	29 519,64
Parts rachetées durant l'exercice	-0,9456	-1 217,52
Solde net des souscriptions/rachats	21,7191	28 302,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	145,1919	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part R-CO EMERAUDE Parts C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part R-CO EMERAUDE Parts P</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts R-CO EMERAUDE Parts C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	211 535,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	114,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	9 646,54
<b>Parts R-CO EMERAUDE Parts P</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 241,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,09
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	170,30

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 495 847,87
	FR0010807123	R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	375 590,10
	FR0011208073	R-CO CONVICTION CREDIT SD EURO I EUR	335 128,05
	FR0010839555	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO I EUR	394 430,07
	FR0011885789	R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	390 699,65
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>1 495 847,87</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-192 331,83	-247 599,18
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-192 331,83</b>	<b>-247 599,18</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts R-CO EMERAUDE Parts C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-190 321,14	-244 961,07
<b>Total</b>	<b>-190 321,14</b>	<b>-244 961,07</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts R-CO EMERAUDE Parts P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 010,69	-2 638,11
<b>Total</b>	<b>-2 010,69</b>	<b>-2 638,11</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	732 092,53	380 785,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>732 092,53</b>	<b>380 785,09</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts R-CO EMERAUDE Parts C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	718 740,39	375 232,41
<b>Total</b>	<b>718 740,39</b>	<b>375 232,41</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts R-CO EMERAUDE Parts P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	13 352,14	5 552,68
<b>Total</b>	<b>13 352,14</b>	<b>5 552,68</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>6 056 328,62</b>	<b>7 556 009,30</b>	<b>10 478 743,73</b>	<b>10 435 498,14</b>	<b>11 013 197,44</b>
<b>Parts R-CO EMERAUDE Parts C en EUR</b>					
Actif net	6 056 328,62	7 522 111,19	10 364 685,26	10 282 436,50	10 811 799,65
Nombre de titres	54 707,7102	66 616,4205	80 916,6437	88 538,1378	83 865,8273
Valeur liquidative unitaire	110,70	112,92	128,09	116,14	128,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,08	0,56	7,16	4,23	8,57
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,01	-1,86	-2,16	-2,76	-2,26
<b>Parts R-CO EMERAUDE Parts P en EUR</b>					
Actif net	0,00	33 898,11	114 058,47	153 061,64	201 397,79
Nombre de titres	0,00	28,5453	83,9519	123,4728	145,1919
Valeur liquidative unitaire	0,00	1 187,52	1 358,62	1 239,64	1 387,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	40,87	75,63	44,97	91,96
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-13,79	-11,79	-21,36	-13,84

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC	EUR	382	873 756,24	7,93
BDL CONVICTIONS C Part V	EUR	318	371 363,58	3,37
BDL REMPART C	EUR	2 926	639 652,86	5,81
CPR FOCUS INFLATION FCP I	EUR	1 708	275 466,24	2,50
LAZARD CAPITAL FI SRI SC EUR	EUR	19	239 504,88	2,17
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL Action PC EUR	EUR	82	141 343,40	1,29
Longchamp Dalton Japan Long Only Ucits Fd 1UH	EUR	265	273 005,65	2,48
R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	EUR	262	375 590,10	3,41
R-CO CONVICTION CREDIT SD EURO I EUR	EUR	3	335 128,05	3,04
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO I EUR	EUR	1,9757	394 430,07	3,59
R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	EUR	2 893	390 699,65	3,54
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 309 940,72</b>	<b>39,13</b>
<b>IRLANDE</b>				
ENERGY S&P US SELECT SECTOR	USD	482	242 962,33	2,20
EURO STOXX OPTIM BKS SCE ETF	EUR	2 383	193 508,18	1,76
GUIN.GLOBAL ENERGY CL.D EUR D	EUR	8 626	105 469,24	0,96
ISHARES FTSE 250	GBP	5 108	108 012,40	0,98
iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	USD	18 706	235 010,00	2,13
iShares VII PLC - iShares Nikkei 225 ETF JPY Acc	EUR	1 219	260 421,07	2,37
LYXOR TIEDEMANN ARBITRAGE STRAT FD I EUR	EUR	2 005	251 255,37	2,28
RUSSELL 2000 SOURCE ETF	USD	5 086	472 419,44	4,29
VANGUARD US OPP.FD CAP.2DEC	EUR	421	637 514,53	5,79
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>2 506 572,56</b>	<b>22,76</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ABN AMRO FUNDS ARISTOTLE US EQUITIES X1 USD CAP	USD	4 393	458 668,96	4,16
AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	EUR	314	35 133,46	0,32
AMUNDI MSCI USA UCITS ETF - EUR C	EUR	508	281 954,53	2,56
DIGITAL STARS EU.EX UK A C3DEC	EUR	765	318 974,40	2,90
EXANE FUNDS 2 SICAV EXANE PLEIADE FUND S EUR CAP	EUR	15	177 439,05	1,62
HELIUM PERFORMANCE -S- CAP	EUR	117	176 199,78	1,60
JPMF CHINA FD SHS JPM C ACC USD C	USD	11 036	413 775,10	3,75
JPMORGAN F-EM MAR LO C D-I H	EUR	4 713	270 290,55	2,45
LYXOR EURSTX600 HEALTHCARE	EUR	3 819	518 695,05	4,71
MEMNON FUND-EUROPEAN-W EUR	EUR	721	228 073,93	2,07
MISF US ADVANTAGE FD CL.Z CAP.	USD	3 677	396 517,03	3,60
MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS ASIA OPPORTUNITY Z	USD	4 571	193 636,66	1,76
ROBECO EURO GOVNMNT BD-IEUR	EUR	606	96 996,36	0,88
TROWE PRICE-LARG CAP EQ A ACC	USD	2 972	143 489,77	1,31
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>3 709 844,63</b>	<b>33,69</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>10 526 357,91</b>	<b>95,58</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>10 526 357,91</b>	<b>95,58</b>
<b>Créances</b>			<b>19 189,79</b>	<b>0,17</b>
<b>Dettes</b>			<b>-66 258,31</b>	<b>-0,60</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>533 908,05</b>	<b>4,85</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actif net			11 013 197,44	100,00

Parts R-CO EMERAUDE Parts C	EUR	83 865,8273	128,92	
Parts R-CO EMERAUDE Parts P	EUR	145,1919	1 387,11	